ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aides aux cinémas privés indépendants dans le contexte de crise sanitaire

Question écrite n° 31551

Texte de la question

M. Fabien Di Filippo alerte Mme la ministre de la culture sur les nombreuses difficultés que rencontrent les cinémas privés indépendants dans le contexte de crise sanitaire actuelle. Si les aides de l'État durant la période de confinement leur ont permis de limiter les pertes, ils sont confrontés depuis leur réouverture le 22 juin 2020 à une forte baisse du nombre d'entrées et à une perte de recettes estimée à 75 % au niveau national. Les réticences des spectateurs qui craignent de ne pas pouvoir se protéger suffisamment dans un lieu clos et obscur et l'offre limitée en matière de films entraînent une chute de fréquentation dont les conséquences sur l'économie de ces établissements sont catastrophiques. Souvent implantés au cœur des villes moyennes, les cinémas indépendants participent largement à la vie culturelle et sociale dans les territoires. Avec 25 % de leur chiffre d'affaires habituel, ne disposant pas des réserves financières des grands groupes d'exploitation, ces cinémas craignent de ne pas pouvoir résister à la crise et ont besoin que des mesures de sauvegarde et de relance spécifiques à leur activité soient prises en urgence par les pouvoirs publics. Il lui demande donc quelles actions elle compte entreprendre afin d'aider les salles de cinéma indépendantes privées à poursuivre leur activité, si fortement impactée par la crise liée à l'épidémie de Covid-19.

Texte de la réponse

La France dispose d'un réseau de salles de cinéma unique, qui bénéficie d'un soutien important de l'État. Parce que les cinémas contribuent à l'accès de tous à la culture et au maintien du lien social dans les territoires, l'État s'est mobilisé dès le début de la crise sanitaire pour leur venir en aide. Les salles de cinéma ont pu bénéficier des mesures d'urgence transversales (activité partielle, exonérations de charges sociales et fiscales, prêts garantis par l'État, fonds de solidarité), ainsi que de l'exonération de paiement de la taxe sur les places de cinéma, affectée au Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), pour les entrées réalisées en février et mars dernier. Depuis leur réouverture le 22 juin dernier, les salles de cinéma sont confrontées, malgré l'adoption de protocoles sanitaires spécifiques, à une baisse très importante de leur fréquentation, qui tient notamment au très faible nombre de films américains à l'affiche. L'État, par l'intermédiaire du CNC, a accompagné la reprise de l'activité des exploitants de salles de cinéma en veillant à alimenter leur programmation. Les soutiens accordés aux producteurs et aux distributeurs dont les films sont sortis pendant l'été ont ainsi été majorés. Le 28 août dernier, le Premier ministre a également annoncé que les salles de cinéma bénéficieront de la moitié du fonds de compensation des pertes d'exploitation des salles de spectacle et de cinéma, soit un montant de 50 millions d'euros. Ce fonds, dont la gestion a été confiée au CNC, doit permettre de compenser les pertes de fréquentation subies par les cinémas du 1er septembre au 31 décembre 2020 en raison des contraintes sanitaires. En contrepartie, les salles devront maintenir une offre attractive pour les concitoyens en assurant au moins 70 % de leurs séances habituelles. Un premier versement, correspondant à 80 % du montant total de l'enveloppe, a été effectué au mois d'octobre dernier. Par ailleurs, le plan France Relance a doté le CNC de 165 millions d'euros supplémentaires, afin qu'il apporte un soutien renforcé aux filières cinématographique et audiovisuelle. Outre l'effet positif qu'aura la dynamisation de l'ensemble de la filière sur la richesse et la qualité de l'offre proposée dans les salles, les exploitants

bénéficieront de mesures spécifiques à hauteur de 34 millions d'euros. Ces mesures ont été présentées lors du congrès de la Fédération nationale des cinémas français à Deauville le 23 septembre dernier. Un soutien financier exceptionnel sera versé aux exploitants, correspondant à une année de soutien automatique pour les cinémas indépendants et à neuf mois pour les grands réseaux. C'est ainsi 30 millions d'euros qui seront mobilisés. L'aide sélective aux cinémas d'art et essai sera également renforcée et la dette restante liée à l'aide à la numérisation dont bénéficient ces salles sera annulée. En outre, un soutien exceptionnel sera accordé aux séances d'éducation à l'image, qui constituent une activité importante, en particulier pour les cinémas indépendants, et un investissement d'avenir pour renouveler leur public. Enfin, le 22 octobre dernier, a été annoncée la mise en place d'un nouveau soutien exceptionnel de 30 millions d'euros pour permettre aux salles de cinéma de rester ouvertes malgré les conséquences économiques du couvre-feu. Suite à la mise en place du confinement, de nouveaux dispositifs d'aide sont par ailleurs en cours d'élaboration pour aider l'ensemble de la filière cinéma à surmonter la crise. L'État restera déterminé à soutenir les salles de cinéma, qui traversent une crise inédite, et sera mobilisé sur ces sujets dans les semaines et les mois à venir.

Données clés

Auteur : M. Fabien Di Filippo
Circonscription : Moselle (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31551
Rubrique : Arts et spectacles
Ministère interrogé : Culture
Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 4 août 2020, page 5211
Réponse publiée au JO le : 1er décembre 2020, page 8665